



Employeur annule et remplace date de départ

Par **Flo.G**, le **26/07/2019** à **14:16**

Bonjour,

J'ai stipulé à mon employeur par lettre recommandée le 9 Juillet ma volonté de quitter l'entreprise le 9 Août. En retour j'ai reçu une lettre recommandée me confirmant que je serai libre de tout engagement le 9 Août. Mais voilà, je viens de recevoir une lettre recommandée "annule et remplace la précédente" me stipulant que mon départ serait effectif le 21 Août étant donné que j'ai pris deux semaines de congés dans cette période, mais mon employeur avait été avisé de mes congés avant que je demande ma démission. Ma question est donc la suivante: Quelle lettre fait foi, la première ou la deuxième?

Merci d'avance pour vos réponses.